

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h38)
Hervé Dole (jusqu'à 20h56)
Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Frédéric Henriot

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 30
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eric Lucas est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2022-111 – FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°3

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-24 du Conseil municipal du 5 avril 2022 votant le budget primitif 2022 de la commune,

Vu la délibération n°2022-26 du Conseil municipal du 5 avril 2022 approuvant le vote des subventions aux associations pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-35 du Conseil municipal du 5 avril 2022 approuvant le vote des subventions complément n° 1 pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-54 du Conseil municipal du 28 juin 2022 approuvant le vote des subventions complément n° 2 pour l'exercice 2022,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Football Club Orsay-Bures (FCOB),

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, du développement économique et des affaires générales du 08 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Football Club Orsay-Bures (FCOB).
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2022 de la commune au compte 6574.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

16 DEC 2022

16 DEC 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



